

## Tarifs au 1<sup>er</sup> avril 2025

Description	Prix	TPS	TVQ	TOTAL
Frais d'ouverture de dossier	131,00 \$	6,55 \$	13,07 \$	150,62 \$
Frais d'administration pour un transfert de bail	397,00 \$	19,85 \$	39,60 \$	456,45 \$
Frais d'émission d'un nouveau bail	397,00 \$	19,85 \$	39,60 \$	456,45 \$
Loyer annuel d'un abri sommaire	198,00 \$	9,90 \$	19,75 \$	227,65 \$
Frais de renouvellement d'un bail (pour les anciens baux traditionnels)	397,00 \$	19,85 \$	39,60 \$	456,45 \$
Frais pour un nouveau bail suite à la demande du locataire de modifier les conditions de location du même terrain, aux mêmes fins (ex. : clause hypothécaire)	397,00 \$	19,85 \$	39,60 \$	456,45 \$
Frais pour renonciation à la clause restrictive	397,00 \$	19,85 \$	39,60 \$	456,45 \$
Frais d'analyse d'une demande d'achat ou de location à des fins commerciales ou industrielles	397,00 \$	19,85 \$	36,90 \$	456,45 \$
Frais d'administration pour la vente d'un terrain	1 213,00 \$	60,65 \$	121,00 \$	1 394,65 \$
Frais d'évaluation de la valeur marchande d'une terre en vue de la vendre, de l'échanger et d'y émettre une servitude	1 213,00 \$	60,65 \$	121,00 \$	1 394,65 \$
Frais d'émission d'une autorisation	1 213,00 \$	60,65 \$	121,00 \$	1 394,65 \$
Frais d'inscription – Tirage au sort	32,00 \$	1,60 \$	3,19 \$	36,79 \$
Frais pour les travaux de mise en valeur effectués dans le cadre d'un développement de villégiature	921,00 \$	46,05 \$	91,87 \$	1 058,92 \$
Frais pour chèque non honoré par l'institution financière (NSF)	35,00 \$ (non taxable)			
Frais d'intérêt pour tout paiement effectué en retard	Taux fixé en vertu de l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu			
Loyer minimum villégiature (LOC)	343,00 \$ non taxable			
Loyer minimum fins complémentaires	131,00 \$ non taxable			